

## Vie sociale

# Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

---

## Qu'est-ce que le CDCA ?

La loi ASV a prévu la mise en place du CDCA le 28 décembre 2015.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie résulte de la fusion du CODERPA et du CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées).

Il est chargé dans le département de participer à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques liées à l'autonomie et à la citoyenneté.

---

## Composition

Une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées (48 membres)

Une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées (48 membres)

---

## Organisation

La durée du mandat est de 3 ans

La présidence : le président du Conseil départemental

La formation plénière :

- elle réunit les membres des 2 formations spécialisées (environ 60 membres)

- elle se réunit 2 fois par an